

Commune de LA GENEYTOUSE

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20191204-D2019-47-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2019-47 en date du 04/12/2019 portant approbation des décisions du Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 04 Décembre 2019, à 19H00, suivant convocation en date du 28 Novembre 2019, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. Alain FAUCHER, Michel DUCHEZ, Michel JACQUET, Roger DESROCHE, Dominique GILLES, Andrée HARGE, Christelle LATOUR, Sylvie ALAMARGOT, Pascal BABAUDOU, Christine CASTANET, Marc DUBREUIL, Thierry ARMAND.

Mme Christine CASTANET été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
14	12	0	12	12	12	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire rend compte des décisions prises le 23 octobre 2019 en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du conseil municipal n°2015-25 en date du 14 Avril 2015 portant délégations du Conseil Municipal au Maire :

1) Décision de réaliser un emprunt d'un montant de 175 000,00 euros, auprès du Crédit Agricole du Centre Ouest, pour la réalisation du budget « Lotissement de Genêts » et notamment l'achat de terrains, aux conditions suivantes :

Durée : 2 ans

Taux d'intérêt du prêt : Taux fixe de 0,26 %,

Périodicité de remboursement : Paiement des intérêts à l'échéance

- 1^{ère} échéance : intérêt,

- 2^{ème} échéance : capital et intérêts.

Remboursement par anticipation : possibilité de remboursement par anticipation à chaque échéance trimestrielle sans pénalité.

Reconduction de l'emprunt : Possibilité de reconduire l'emprunt au terme des 2 ans aux conditions de taux

2) D'accepter le versement par la SMACL Assurances d'une indemnité d'un montant de 4759,25 euros pour le remboursement du sinistre électrique survenu dans la salle polyvalente le 09 juin 2019.

Le Conseil municipal **PREND ACTE** des décisions du Maire.

A La Geneytouse, le 09 décembre 2019.

Le Maire

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 09 décembre 2019.